

# Informations de Rentrée 2021-2022



## Sommaire

1. Mot du directeur
2. Restaurant scolaire
3. Structure pédagogique
4. Organisation des départs et des arrivées
5. Calendrier scolaire 2021-2022
6. Absences
7. Accueil périscolaire
8. Assurances
9. Projet pastoral
10. Contribution des familles
11. Les parents dans l'école
12. Documents à rapporter

## 1. Mot du directeur

Avoir passé une année sous protocole sanitaire ne doit pas nous faire oublier que bien des choses se sont vécues. Un des enjeux de cette année a d'ailleurs été de faire co-exister situations d'apprentissage, vie d'école et règles sanitaires. Ainsi, sous l'intitulé « je questionne, je cherche, je grandis », plusieurs projets ont été menés : des ateliers d'expériences scientifiques dans tous les cycles, des animations pédagogiques, des jeux (escape games, jeux en bois...), des concours de maths, des défis maths ou documentaires... Et puis d'autres temps fort de l'école, comme le carnaval.

L'APEL (que nous remercions) n'ayant pas pu proposer de fêtes aux familles a fait plusieurs opérations, notamment des décorations des cours et un spectacle (musique et cirque) en mai.

Bien des événements qui ont permis de dessiner des sourires derrière les masques !

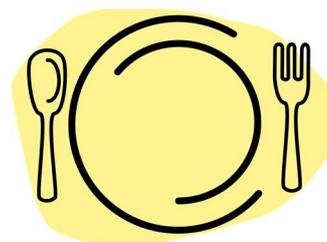
Au terme de l'année scolaire, il reste bien des incertitudes sur la situation sanitaire à la rentrée. Sans autre information, ce serait le protocole habituel qui continuerait de devoir être appliqué. Bien entendu, si la situation venait à évoluer, je vous en informerais au plus vite.

### Quelques infos :

- Pour l'année scolaire 2021-2022, les élèves de CE1 et CE2 bénéficieront de cours de **natation** à la piscine du Poiré dès début septembre. Des accompagnateurs seront nécessaires pour encadrer les élèves (document joint pour les élèves concernés). A cause de travaux à la piscine d'Aizenay, la piscine du Poiré a réparti ses créneaux sur plus d'écoles, mais avec moins de créneaux pour chacune.
- En début d'année, des propositions d'**abonnements** vous seront faites par plusieurs éditeurs. Si vous êtes intéressés, vous pourrez inscrire votre enfant à un magazine. C'est un bon investissement qui favorise la lecture. De plus, en passant par l'école, les classes pourront profiter d'abonnements gratuits.
- **Projet pédagogique « regardons autour de nous »** : à la rentrée, nous partons à la découverte de notre environnement proche, mais pas seulement... Il s'agira de regarder ce qu'il y a dans notre commune, le patrimoine, les personnes qui nous entourent, les espaces naturels ou aménagés, de s'ouvrir à l'universel...
- Vous trouverez joint à ce dossier un « **contrat de scolarisation** ». La période nous commande d'établir des règles explicites entre l'école et la famille, notifiées par écrit, sous forme contractuelle. Vous voudrez bien lire et signer ce document. Je reste à votre disposition pour tout complément d'information sur ce sujet.

## 2. Restaurant scolaire

- **Inscription** : indiquez sur la fiche d'inscription cantine jointe à ce dossier si votre enfant fréquentera ou non le restaurant scolaire.
- **Règlement** : affiché à la cantine et en ligne sur le site de l'école, il est disponible sur simple demande.
- **Personnel** : Christelle Authier, Christiane Brain, Isabelle Frin, Sylvie Guillet, Régis Valot, Aurélie Penaud, Solène Renaud.



## 3. Structure pédagogique

Classes	Enseignants	Aide-maternelle
Classe PS	Laurence PREAULT	Aurélie PENAUD
Classe MS	Armelle GABORIAU et Christelle BUET	Corinne BOIVINEAU

Classe GS	Sophie DELANDES	Sylvie MOINET
Classe CP	Pascal DUBE (+ un enseignant lundi et mardi, non encore nommé)	 <p>Remise des prix pour les concours de maths « kangourou » et « Koala »</p>
Classe CE1-CE2	Paméla GROIZARD	
Classe CE1-CE2	Anaïs GODET (+ un enseignant non encore nommé)	
Classe CM1	Johann BERNARD (Directeur) et (enseignant non encore nommé sur la décharge de direction)	
Classe CM2	Christelle MIGNE	
R.A.*	Gaëlle HARMEL	

\*L'école bénéficie d'un poste d'enseignement spécialisé qui propose une aide pédagogique aux élèves en difficultés. La décision de prise en charge d'un élève se fait toujours en concertation étroite entre les parents et les enseignants.

## 4- Organisation des départs et des arrivées

### HORAIRES

**Maternelle : 8h30 - 11h45 / 13h30 - 16h30**

Matin, accueil des enfants à partir de 8h20

Midi, accueil des enfants à partir de 13h20

**Elémentaire : 8h30 - 12h00 / 13h45 - 16h30**

Matin, accueil des enfants à partir de 8h20

Midi, accueil des enfants à partir de **13h35**

- Sur les temps de classe, les portails de l'école sont fermés. En cas de nécessité d'entrer dans l'école pendant la classe, merci d'utiliser le **visiophone** placé à l'entrée de la cour élémentaire pour que l'on vous ouvre le portail.
- Eviter les attroupements. Respecter les gestes barrière, les consignes et le sens de circulation.
- Sauf nécessité, la présence des parents dans les bâtiments est à éviter. Le cas échéant, le port du masque est obligatoire en intérieur.

### ARRIVEE

↳ En Maternelle :

- Classe PS : entrée par la grille principale, puis par la porte extérieure de la classe (avec les « mains »).
- Classe MS : circuit habituel. (Possibilité d'aller jusqu'au préau avec port du masque)
- Classe GS : entrée par la grille du « jardin » (au niveau du parking enseignant), entrée par la porte extérieure
- Lavage des mains à l'arrivée des élèves.

↳ En élémentaire :

- Classes de CM2, de CM1-CM2 et de CE1-CE2 (d'Anaïs Godet) : entrée et sortie par le portail blanc.
- Classes de CP et CE1-CE2 (de Paméla Groizard) : entrée et sortie par le portail vert.
- Utilisation de gel hydroalcoolique à l'entrée dans l'école.

### DEPART

- Même circuit que le matin. Les parents récupèrent leur enfant au portail.
- En élémentaire, les élèves seront en classe et appelés par l'enseignant à la grille pour être récupérés par leur famille.
- Les élèves autorisés à partir seuls quitteront l'établissement à 16h40.

Organisation sous réserve de nouvelles consignes gouvernementales concernant l'épidémie du COVID 19.

## 5 Calendrier scolaire 2021-2022

<b>Rentrée des enseignants</b>	<i>Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021</i>
<b>Rentrée des élèves</b>	Jeudi 2 septembre 2021
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Du vendredi 22 octobre 2021 Au lundi 8 novembre 2021
<b>Samedi matin travaillé</b>	Samedi 11 décembre 2021
<b>Vacances de Noël</b>	Du vendredi 17 décembre 2021 Au lundi 3 janvier 2022
<b>Vacances d'hiver</b>	Du vendredi 4 février 2022 Au lundi 21 février 2022
<b>Vacances de printemps</b>	Du vendredi 8 avril 2022 Au lundi 25 avril 2022
<b>Samedi matin travaillé</b>	Samedi 21 mai 2022
<b>Pont de l'Ascension</b>	Du mardi 24 mai 2022 Au lundi 30 mai 2022
<b>Vacances d'été</b>	Mardi 5 juillet 2022

*Le départ en vacances a lieu après la classe ; la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.*

*Le jeudi 7 juillet travaillé dans le calendrier national est remplacé par les deux samedis matins travaillés (11/12 et 21/05)*

## 6. Absences

Extraits du règlement intérieur

- La fréquentation régulière de l'école est obligatoire dès lors que l'enfant est inscrit (classes de maternelle y compris).
- Toute absence doit être signalée. Motifs légitimes d'absences : maladie de l'enfant, maladie contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, rendez-vous chez un spécialiste.
- En cas d'absence de l'élève, **téléphoner** à l'école pour en informer l'enseignant. Doubler cette démarche par un **écrit signé** (bulletin d'absence) justifiant l'absence.
- En cas d'absence non légitime, les enseignants ne sont pas tenus de fournir le travail effectué pendant cette période.



*Les vacances prises sur temps de classe ne constituent pas un motif valide pour justifier une absence au regard de la législation. Elles doivent donc être évitées afin de ne pas désorganiser les classes et de permettre un suivi cohérent de la scolarité des élèves. Nous vous remercions d'y être attentif.*

## 7- Accueil périscolaire

La gestion de l'accueil périscolaire est confiée à l'**Association Jeunesse Bellevilloise**. Vous trouverez toutes les informations sur leur site (horaires, tarifs...) :

[www.ajb85.fr](http://www.ajb85.fr)

## 8- Assurances

Deux assurances sont nécessaires à l'école :

- **Responsabilité civile** : attestation à fournir
- **Individuelle accident** :
  - ↳ L'école bénéficie d'une couverture globale incluant l'individuelle accident pour tous les enfants à la Mutuelle St Christophe. Elle sera facturée aux familles en octobre : **4,95 € par enfant**.
  - ↳ Un document d'information Mutuelle St Christophe est joint à ce dossier.



## 9- Projet pastoral

Notre école est un établissement catholique d'enseignement. Le projet éducatif comprend donc une dimension religieuse. A partir du CP, l'éveil à la foi commencé en maternelle se poursuit par une heure de **catéchèse** par semaine.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant soit catéchisé, nous l'accueillerons selon nos possibilités matérielles. Notre souhait de proposer de la culture chrétienne pour les enfants non-catéchisés ne peut se mettre en place actuellement par manque d'adultes-animateurs. Avis aux volontaires...

## 10- Contribution des familles

- Cette participation des familles sert à payer les cotisations à l'UDOGEC (Union départementale des OGEC) et à financer les dépenses d'investissement de l'école (travaux...). Une petite partie de la somme demandée couvre les activités pédagogiques (sorties scolaires, rencontres sportives, animations payantes...), le reste étant pris en charge par l'OGEC.
- Pour 2021-2022, la participation des familles est fixée à : **30,50€ / élève** (sous réserve de l'approbation du budget par l'OGEC en août).  
Demi-tarif à partir du 3ème enfant : 15,25 €
- **Règlements** : vous avez la possibilité de régler par chèque mensuel ou par prélèvement automatique. Pour des facilités de gestion, merci de privilégier le prélèvement.

Pour les nouvelles familles qui feraient ce choix de paiement ou pour celles qui le souhaiteraient, merci de nous transmettre un RIB (par le cartable ou par mail : [epmsabellevigny@gmail.com](mailto:epmsabellevigny@gmail.com)) si ce n'est déjà fait.

## 11- Les parents dans l'école

Le projet d'établissement met en avant la volonté de :

- ↳ « Vivre le projet éducatif comme un acte collectif impliquant tous les acteurs, avec des missions différentes et diverses. »
- ↳ « Faire vivre la communauté éducative, le lien école/famille. »



- **Associations de parents** : les parents qui le désirent ont la possibilité de participer activement à la vie de l'école en entrant dans l'une des deux associations :
  - ↳ **OGEC** (*organisme de gestion de l'enseignement catholique*) : association qui gère les ressources financières et humaines (hors enseignants) de l'école.  
Présidente: Mme Aurélie MORILLEAU
  - ↳ **APEL** (*association des parents de l'enseignement libre*) : association qui représente les familles et participe à l'animation de l'école.  
Présidente: Mme Amélie REMAUD
- Une représentation des parents est assurée dans le **conseil d'établissement**. Ce lieu d'échanges et de débats permet d'aborder les sujets qui touchent l'éducation des enfants et le fonctionnement de l'école.
- **Communication** : une communication est assurée auprès des familles par les courriers dans les cartables, par mail, par le site internet et par voie d'affichage.
- Chaque parent est invité à **participer aux animations et projets de l'école** : projet pastoral, accompagnement (piscine, sorties...), fête du printemps, célébrations, journées d'entretien/travaux de l'école, bénévolat (aide aux associations pour les temps forts, aide pour l'Auto-Cross),...

## 12 Documents à rapporter à la rentrée

- Fiche de renseignements complétée
- Contrat de scolarisation signé
- Inscription cantine
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Adhésion à l'APEL (selon votre souhait)

Un grand merci à tous les adultes qui s'investissent et aident l'école !

